

Compte Rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2020

Etaient présents : F. PERN SAVIGNAC - D. COURDESSES – P. OGBURN – MC PHILIPPEAU - G. BOUISSET – G. TILLON – M. JANNIN – J. VAYSSE – P. SERAYSSOL – L. POURCEL – F. REVELLI – A. TARTINI – P. DAURE

Absents : G. DAVIER – E. MILLET

Secrétaire de Séance : Georgette TILLON

1) Approbation du compte rendu du 29 octobre 2020

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2020 approuvé et paraphé par tous.

2) Réhabilitation et agrandissement de l'école maternelle : approbation de l'avant-projet sommaire

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réhabilitation et d'agrandissement de l'école maternelle.

Monsieur TORRAO, architecte désigné, a remis son étude phase Avant-Projet Sommaire (APS). L'estimation globale de ces travaux sera remise à jour lors de la phase Avant-Projet Détaillé (APD) compte tenu des évolutions du projet notamment en terme de système de chauffage.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

3) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau – Année 2019

4) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement non collectif – Année 2019

5) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif Année 2019

6) Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'élimination des déchets Année 2019

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'article L 2224.5 du CGCT et le décret 2000-404 imposent aux collectivités gestionnaires des services publics susvisés, de présenter devant leur instance délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service.

Ce rapport a déjà fait l'objet d'un examen par le Conseil Communautaire et un exemplaire de ce document a été transmis à toutes les communes adhérentes.

Madame le Maire présente donc les dossiers de l'exercice 2019, et invite le Conseil Municipal à l'approuver, s'il y a lieu.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

7) Décision modificative : virement de crédits

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il convient d'effectuer un jeu d'écritures pour affecter les subventions DETR d'un compte amortissable à un compte non amortissable. Elle propose de voter une décision modificative pour un montant de 126 508.94 €.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire Informe l'assemblée que les parcelles E 451 et E 1012 situées chemin de Pech de Cauzin sont à vendre. Elles sont mitoyennes avec la parcelle E 450 que la commune a acheté. Elle propose donc que la commune se porte acquéreur et fasse valoir son droit de préemption. L'assemblée valide ce projet sur le principe.

- Suite aux élections de mars 2020, il est nécessaire de mettre à jour le document du plan communal de sauvegarde, à savoir les membres du poste de commandement et le schéma d'activation du poste de commandement.

- Suite au contact pris avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie dans le cadre d'un projet d'acquisition immobilière, Madame le Maire présente la convention type qui nous a été adressée. Il est convenu de fixer un rendez-vous avec cet organisme pour affiner la demande et le projet.

- Suite au rendez-vous du 29 octobre 2020 avec les responsables de La Poste, il est devenu évident qu'aucune réponse ne sera apportée aux dysfonctionnements constatés. Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de rédiger une motion pour le maintien d'un service public La Poste de qualité.

La séance est levée à 23 h 00.